

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 24  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240325-DCM\_2024\_03\_22A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 25 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX  
Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE,  
Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie  
FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON,  
Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND,  
Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE

ABSENTS : Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique  
GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2024\_03\_22A

**OBJET : LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION  
DES CHARGES (CLECT) – DESIGNATION D'UN REFERENT.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article  
L.2121-33

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu les missions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges  
Transférées (CLECT), consistant à procéder à l'évaluation du montant  
des charges financières transférées par les communes à Loire Forez  
Agglomération lors de chaque transfert de compétence à cette dernière,

Vu la délibération du conseil communautaire de Loire Forez  
Agglomération en date du 17 juillet 2020, fixant les règles de  
représentation de ses communes membres au sein de la CLECT,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 14 mars  
2024 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner, parmi les conseillers municipaux, un représentant de la commune au sein de cette commission,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**- désigne M. Jean-Paul FERRE comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Loire Forez Agglomération, pour le mandat en cours.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 28 mars 2024  
Le Maire, Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 02/04/2024  
Publié ou Notifié  
le : 02/04/2024